

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

L'an deux mil vingt-trois,
Le 20 septembre à 18h30
Le Conseil Municipal de la commune de TRUN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023

Présents : M. Jacques PRIGENT, M. Vincent LEBRETON, Mme Florence ECOBICHON, M. Eric RIEDINGER, M. Fabien JOUADE, M. Hervé BROU, M. André DEBEVE, Mme Anita LEVALLOIS, Mme Lydia POUPIN, M. Philippe POTTIER, M. Jean-Louis DESVIGNE, Mme Sandra LOBRY, Mme Léa VIEL.

Absentes excusées : Mme Anne-Marie TREUIL, Mme Renée SAUSSAIS qui donne procuration à Mme Florence ECOBICHON.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis DESVIGNE

REGULATION DE LA POPULATION DE PIGEONS

DEL – PIG – 1.1 – 51/2023

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de réguler la population de pigeons sur la commune de TRUN. En effet, les pigeons sont très nombreux et génèrent beaucoup de dégâts.

Il présente donc un audit de la société SAS FAVI pour un repérage des sites dorts dans la commune. Suite à cet audit, un rapport et un plan d'action seront proposés à la Municipalité.

Le montant de cet audit est de 750€ HT soit 900€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✍ **APPROUVE** l'audit présenté par la SAS FAVI pour un montant de 750€ HT soit 900€ TTC,
- ✍ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.
Pour copie conforme
Le Maire,
Jacques PRIGENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216104943-20230920-51-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023